


NOS SECTEURS

Date de création : 02/09/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

La Branche Tourisme Social et Familial

Depuis **1936** le Tourisme Social et Familial a pour objectif de

 permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs et aux vacances

Aujourd'hui le **Tourisme Social et Familial** représente plus de **800** structures

La branche du Tourisme Social et Familial est régie, depuis 1979, par la convention collective nationale du tourisme social et familial.

La convention collective nationale du tourisme social et familial (CCNTSF) règle, sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer, les rapports entre les employeurs et les salariés des organismes de tourisme social et familial sans but lucratif dont l'activité principale est de mettre à la disposition de leurs usagers des logements en maisons familiales, centres et villages de vacances à équipements légers ou développés et, accessoirement, d'exploiter des terrains de camping-caravaning ou d'organiser des séjours ou des voyages de vacances ou de loisirs.

Source : convention collective nationale du tourisme social et familial, article 1

Les adhérents de la branche

Vacances pour Tous International, des membres du groupe Ternélia, le Centre international de séjour de Lyon, VVF, la résidence-club La Fayette...